

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

LAURASU (site de Grenoble) 2018/2019

CHAMPIONNATS D'ACADEMIE DE SPORTS COLLECTIFS

Les informations suivantes devraient permettre de mieux appréhender l'organisation générale du sport COLLECTIF. Leur diffusion auprès de chaque responsable d'équipe est indispensable pour un bon fonctionnement général.

COMMUNICATION

LAURASU site de Grenoble transmet aux Associations Sportives les informations suivantes :

- * les comptes rendus des commissions d'organisation de chaque sport.
- * le planning hebdomadaire lieux et horaires des rencontres (c'est à dire la convocation officielle).
- * les résultats et les classements sur le site du CR Sport U
- * les modifications éventuelles.

ORGANISATION

Les compétitions sont organisées avec les enseignants d'EPS des services des sports des universités. Les enseignants ou les étudiants délégués par LAURASU site de Grenoble, présents sur le lieu des compétitions, peuvent vous renseigner et **ont tout pouvoir de décision**. Les modalités de déroulement des rencontres ainsi que les points particuliers des règlements sont définis par une commission spécifique à chaque sport, dont le compte-rendu est transmis aux responsables de votre association.

ENGAGEMENT DES EQUIPES

Aucune équipe ne pourra être engagée après la date de la CMR ayant organisée le championnat. La fiche de composition d'équipe avec les numéros de licences doit être transmise à LAURASU site de Grenoble en début de chaque championnat (1^{er} semestre/2nd semestre)

LICENCES

Chaque joueur doit être licencié dès **le 1^{er} jour du championnat**. La licence ou le numéro sont exigibles par l'arbitre, les capitaines et le délégué de LAURASU site de Grenoble, et en cas d'accident elle est exigée par l'assurance.

Les vérifications seront opérées par LAURASU site de Grenoble, une équipe intégrant un joueur **non licencié** sera considérée comme forfait, en cas de récidive elle sera définitivement exclue. **La feuille de MATCH** est la seule pièce **officielle**. Elle doit être scrupuleusement remplie, elle est le seul moyen officiel de communication avec LAURASU site de Grenoble. N'oubliez pas de préciser vos coordonnées. Pour la bonne gestion des résultats et des programmes, cette feuille doit revenir à LAURASU site de Grenoble dans les meilleurs délais, suivez les consignes précisées par vos AS. Seules les remarques, observations et réclamations portées sur la feuille de match seront prises en compte.

REPORT DE MATCH

Les reports dus à l'état des installations ne peuvent être décidés que par LAURASU site de Grenoble, l'arbitre officiel, et les responsables FFSU avec les consignes transmises par le SIUAPS. Les informations sont transmises aux A.S. avant 10h le jeudi matin.

DEMANDE DE REPORT

Après la mise en ligne des calendriers établis en début de championnat, les modifications doivent être très limitées. Sur la durée d'un championnat, une équipe ne peut bénéficier que d'un SEUL report. Celui-ci ne sera accepté que dans la mesure où :

*** Conditions d'acceptation**

La demande **par mail** est transmise LAURASU site de Grenoble au plus tard 10 jours avant la rencontre
L'équipe adverse contactée par le demandeur ainsi que LAURASU site de Grenoble donnent leur accord de principe.
Le report est matériellement programmable (date, lieu).

*** Règlement**

En cas de report impossible et d'annulation de match, une défaite est comptabilisée pour l'équipe demandeuse.
Si un report programmé officiellement (référence : planning hebdomadaire) ne peut se jouer pour des raisons indépendantes des équipes : l'équipe qui a demandé le report a match perdu.

ARBITRAGE

Principe fondamental chaque équipe s'engage à jouer **et** à arbitrer.

Un forfait d'arbitrage équivaut à un forfait sur le match joué.
La convocation des arbitres est adressée aux A.S. avec le planning hebdomadaire.
Le LAURASU site de Grenoble désigne soit un arbitre soit une équipe. Dans ce cas celle-ci désigne elle même ses arbitres.

ABSENCE des arbitres : Chaque équipe propose un arbitre pour un double arbitrage, ou sur accord des 2 capitaines, une équipe accepte d'être arbitrée par un joueur adverse ou sinon auto arbitrage.

HORAIRES DES MATCHES

Les horaires officiels de début des matches sont les horaires figurant sur la convocation LAURASU site de Grenoble.
Le 1/4 d'heure de "retard" n'existe pas en FFSU.

Important : La durée d'un match ayant débuté avec du retard, doit être raccourcie de manière à permettre au match suivant de commencer à l'heure. L'arbitre informe, en début de match, les capitaines des modifications. La réduction porte **sur chaque mi-temps**.

DEPLACEMENTS

Lors des championnats d'académie, des équipes de Grenoble pourront se déplacer à Chambéry, Annecy et Valence. Ces déplacements collectifs sont organisés par LAURASU site de Grenoble, les renseignements sont transmis aux AS, au moyen du planning hebdomadaire. La consultation des calendriers vous permettra de connaître les dates et les lieux de vos déplacements.

Si une équipe prévue dans un transport collectif n'est pas au départ et n'a pas prévenu le LAURASU site de Grenoble au moins 48 H avant, son déplacement sera facturé à l'AS. Une équipe forfait à domicile remboursera le déplacement de l'équipe adverse.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Tous les matches des différents championnats ne peuvent être programmés que grâce à la mise à disposition de terrains et de gymnases, par le SIUAPS, ou les municipalités. Respectez ces installations, suivez les recommandations des personnels qui en sont responsables. Pensez qu'après vous d'autres sportifs utiliseront les installations.

MATERIEL

Les maillots et les ballons ne sont pas fournis par LAURASU site de Grenoble. Ce sont des équipements propres à chaque AS (ou équipe ou joueurs). Les joueurs d'une équipe portent un maillot numéroté et de couleur identique.

ACCIDENTS SPORTIFS

Sur les terrains grenoblois, en cas d'accident grave, composez le 112 (d'un portable) pour solliciter une intervention des secours. Chaque animateur dispose de l'imprimé déclaration d'accident que l'étudiant devra remplir sous 48 heures et le retourner au SIUAPS.

Il est recommandé à chaque responsable d'équipe, d'être en possession d'un imprimé de déclaration d'accident de votre compagnie d'assurance, vous éviterez quelques démarches.

REGLEMENT GENERAUX

Les points de règlement spécifiques à chaque sport figurent sur les comptes rendus des commissions mixtes (CMR1).

COMPOSITION D'EQUIPE

Une équipe n'est autorisée à ne faire jouer **que** des joueurs **licenciés** dans **la même A.S.** (référence : le numéro de licence), sauf dérogation, après accord de la CMR compétente.

- Dans une semaine, **et** dans un sport donné, un joueur ne peut jouer que dans **une seule** équipe.
- Un joueur licencié, inscrit sur la feuille de match, absent au début de la rencontre, peut rentrer en cours de jeu.
- Un joueur **exclu** d'une rencontre est **automatiquement** suspendu pour le MATCH suivant. Son cas est examiné par la commission mixte pour suite à donner.
- Un joueur dont le nom figure sur la feuille est considéré comme ayant joué.
- Les notions d'appartenance à un niveau ou à une équipe, et de mouvements de joueurs sont précisées pour chaque sport dans les comptes rendus des commissions mixtes.
- Un joueur ne peut "descendre" **que** dans une équipe située au niveau **immédiatement** inférieur.

FORFAIT DE JEU

Une équipe est déclarée **FORFAIT** lorsqu'à l'heure figurant sur la convocation du C R SPORT U, elle n'est pas en mesure de présenter un effectif minimum :

- Rugby à 7: 6 - Rugby à 15: 12 - Football: 8 - Water polo: 6
- Basket-ball: 4 - Hand ball: 5 - Volley ball: 5

le 1er forfait entraîne une pénalité de 1 point. Le 2ème forfait est éliminatoire.

Un forfait à domicile contre une équipe extérieure **entraîne automatiquement un forfait général.**

FORFAIT D'ARBITRAGE

Au 1er FORFAIT d'arbitrage : Forfait de jeu.

Au 2ème FORFAIT d'arbitre : Forfait général.